

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2025	<u>OBJET :</u>
2025-032	Indemnités de chaussures, de vêtements de travail et de téléphone aux agents techniques.

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	0	11	11	11		

Considérant les spécificités du travail des agents techniques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : de fixer l'indemnité de chaussures, de vêtements de travail et de téléphone aux agents techniques à la somme de 400 € pour l'année 2025, versée en fin d'année.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU

Signé électroniquement par :
Jean-Christophe PLANTUREUX
Date de signature : 03/11/2025
Qualité : Maire

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2025	<u>OBJET :</u>
2025-033	Charte PNR Brenne

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	0	11	11	11		

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération CPR n° 23. 09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la préfète de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 18 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n°2024-063 en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2024 au 28 novembre 2024 ;
Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025 ;
Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 août 2025 ;
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'approuver, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2025-2040 ainsi que ses annexes ;
- Article 2 : D'autoriser le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

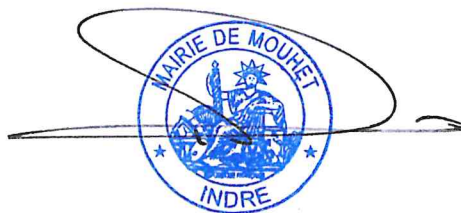
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU



MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2025	OBJET :
2025-034	Convention de partenariat – Commune associé au PNR Brenne

L’an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un du mois d’octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	0	11	11	11		

Considérant la lettre du 28 avril 2025 du PNR Brenne concernant la convention de partenariat – Commune associé au PNR Brenne ;

Considérant la participation des communes non-membres du Syndicat Mixte du PNR Brenne arrêté à la somme de 3,5 euros par habitant et par an ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D’autoriser le Maire à signer la Convention de partenariat – Commune associé au PNR Brenne.

- Article 2 : D'inscrire cette somme au budget.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU



MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2025	<u>OBJET</u> :
2025-035	Convention de mutualisation du service d’entretien de la voirie communautaire

L’an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un du mois d’octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	0	11	11	11		

Vu la délibération2025-09-29.01 du 29 septembre 2025 de la CDC MOVA concernant la convention de mutualisation d’entretien de la voirie communautaire ;

Considérant la lettre du 6 octobre 2025 de la CDC MOVA concernant la convention de mutualisation du service d’entretien de la voirie communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D’approuver cette convention
- Article 2 : D’autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation du service d’entretien de la voirie communautaire.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU



MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2025	<u>OBJET</u> :
2025-036	Déclassement d'une partie de voie publique

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	0	10	10	10		

Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Considérant la demande de l'agence immobilière Optimhome du 17/06/2025 pour la vente d'un bien sis 4 Clidier à Mouhet,

Considérant qu'une partie de la voie communale est utilisée par les propriétaires de la parcelle A0158,

Considérant que cette partie ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie,

Considérant que Madame Isabelle GUILLOU étant intéressée à l'affaire et s'étant retirée de la salle,

Considérant le plan mis en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : De procéder au déclassement de l'excroissance située au 4 Clidier.
- Article 2 : De faire borner par le propriétaire cette excroissance.
- Article 3 : Une fois cela effectué, d'autoriser la vente de cette excroissance au prix de 50 cts d'euro le m².
- Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire ou ses délégués à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Jean-Louis Touzeau', is written over the right side of the page.



MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2025	<u>OBJET :</u>
2025-037	Décision Modificative Fonctionnement

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	0	11	11	11		

Vu la délibération de la CDC MOVA n 2025-06-10.01 au sujet du vote des attributions de compensation 2025 ;

Considérant l'état mensuel détaillé de l'avance (EDET_PIGP) d'octobre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- Article 1 : D'approuver et d'adopter la Décision Modificative Budgétaire N°1 (DM 1) de l'exercice 2025 du budget général suivant :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà allouées			Augmentation des crédits		
	Compte	FCT	Montant	Compte	FCT	Montant
Bâtiments publics	615221	020	30 714			
Autres bâtiments	615228	020	30 713			
Attribution de compensation				739211	020	51 874
Fonds de péréquation des ressources				7392221	020	9 553
Fonctionnement dépenses			61 427			61 427
	Solde	0				

- Article 2 : D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

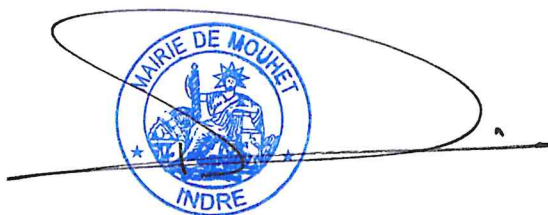
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU



MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2025	OBJET :
2025-038	Avis sur PC projet de centrale photovoltaïque au sol à Parnac

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	0	11	11	8	3	

Considérant la demande de la DDT de l'Indre en date du 20/10/2025 concernant le Permis de Construire - projet de centrale photovoltaïque au sol à Parnac ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE

- Article 1 : De donner un avis favorable à ce Permis de Construire.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU

Signé électroniquement par :
Jean-Christophe PLANTUREUX
Date de signature : 03/11/2025
Qualité : Maire

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2025	<u>OBJET :</u>
2025-039	Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en difficulté (RASED) 2025/2026

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	0	11	11	11		

Considérant la demande de participation au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en difficulté (RASED) de la part de la Mairie de Saint-Gaultier en date du 28 octobre 2025 ;

Considérant que le Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en difficulté (RASED) basé à Saint-Gaultier depuis 2016/2017, intervient sur la commune et sa demande datée du 28/10/2025 ;

Considérant le prix de la participation de 2.50€ par enfant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : De participer au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en difficulté (RASED) pour l'année scolaire 2025/2026 à hauteur de 2.50€ par enfant.

- Article 2 : De charger M. le Maire de porter cette délibération à la connaissance de la commune Saint-Gaultier.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU

